



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2026 2026/033

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 18 février 2026 à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	26

Étaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Jeanne DELASSUS (pouvoir à Mme Florence LEPY), M. Adrien TRONSON (pouvoir à M. Michel CADIET), Mme Françoise CHAMPION, M. Romain LAUNAY, M. Denis SÉBILO.

Secrétaires de séance : Mmes S. PICOT et M. GUILLEUX

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique présente ce dossier.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

VU l'avis favorable de la commission finances, personnel, vie économique du 3 février 2026 ;
Le conseil municipal A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- ♦ **DE VALIDER** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression/ Modification	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Au 1^{er} mars 2026						
Action culturelle et vie associative	Suppression	Assistant de conservation du patrimoine	1	Temps complet	Permanent	Départ à la retraite
Education Enfance Jeunesse	Modification	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	Passage de 26.25h à 27h hebdoma daires	Permanent	Prise en compte des missions d'accompagne ment des enfants au car
Services techniques	Création	Adjoint technique	1	Temps complet	Non permanent (5 mois)	Accroissement temporaire d'activité (saison estivale)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 20 février 2026
Et de la publication, le 25 février 2026**

Pour extrait certifié conforme

**Mme La Maire,
Christelle CHASSE**

